



**TUITION, EDUCATION, AND TEXTBOOK AMOUNTS CERTIFICATE –
COMMUTER TO THE UNITED STATES**

Year: _____

- This form is used to certify eligibility for the tuition, education, and textbook amounts of a student who resided during the whole year in Canada near the border between Canada and the United States and commuted to the United States to attend a university, college, or other educational institution providing courses at a post-secondary school level. This form is also to show the maximum tuition, education, and textbook amounts the student can transfer to a designated individual. For more information, see Pamphlet P105, *Students and Income Tax*, available on our Web site at www.cra.gc.ca/forms.
- Administrators of post-secondary educational institutions can get Information Sheet RC190, *Information for Educational Institutions Outside Canada*, for details on how to complete and certify this form. **Do not enter the cost of textbooks on this form.** Students calculate the education and textbook amounts based on the number of months indicated in box B or C below.

Part 1 – Educational institution's certification

Name of educational institution in the United States	A				B	C
	Session periods					
	From		To		Number of months for part-time credit	Number of months for full-time credit
	Year	Month	Year	Month		
Address						
Name of program or course						
Student's name						
				Total		

I certify that:

- the student was enrolled as a student at this educational institution as described above during the periods indicated;
- out of the total fees paid for the year, \$ _____ is the amount paid for tuition, mandatory ancillary fees that all students have to pay (such as fees for health services or athletics other than student association fees), admission, use of a library or a laboratory, examinations, and for getting a degree or diploma;
- none of the above amount was levied for other things such as transportation, parking, books, supplies, special equipment, meals, lodging, or initiation or entrance fees for professional organizations; and
- the total eligible tuition fees indicated above include the eligible tuition fees paid by scholarship income.

Authorized officer's name and title (print)

Authorized officer's signature

Date

Part 2 – Student's statement

I certify that I resided during the whole year in Canada near the border between Canada and the United States, and I commuted to the above-named institution in the United States.

Student's signature

Date

Part 3 – Student's information

- Complete **Schedule 11, Tuition, Education, and Textbook Amounts**, to calculate the **federal amount** you can claim on line 323 of Schedule 1, *Federal Tax*; the maximum amount you can transfer to a designated individual; and the amount, if any, you can carry forward to a future year.
- Also complete provincial **Schedule (S11)**, if you resided in a province other than Quebec, to calculate the **provincial amount** you can claim on line 5856 of Form 428; the maximum amount you can transfer to a designated individual; and the amount, if any, you can carry forward to a future year.
- If you want to transfer unused tuition, education, and textbook amounts to a designated individual, complete Part 4 of this form.
- **Do not** send this certificate with your income tax return. Keep the certificate in case we ask to see it. For more details about using this form, see the new Information Sheet RC192, *Information for Students – Educational Institutions Outside Canada*, on our Web site at www.cra.gc.ca/forms.

Part 4 – Student's authorization to transfer tuition, education, and textbook amounts

- You can transfer your unused current-year tuition, education, and textbook amounts to **one** designated individual. That individual can be either your spouse or common-law partner, your parent or grandparent, or your spouse's or common-law partner's parent or grandparent. You cannot transfer your unused current-year amounts to your parent or grandparent or your spouse's or common-law partner's parent or grandparent, if your spouse or common-law partner claims the "**spouse or common-law partner amount**", or "**amounts transferred from your spouse or common-law partner**" on his or her tax return.
- If you transfer unused amounts to your spouse or common-law partner, he or she has to complete **federal Schedule 2, Federal Amounts Transferred From Your Spouse or Common-Law Partner**, and, if he or she resided in a province or territory other than Quebec on December 31, **provincial or territorial Schedule (S2), Provincial (or Territorial) Amounts Transferred From Your Spouse or Common-Law Partner**.

Designation for the transfer of an amount to a spouse or common-law partner, parent, or grandparent

I designate _____, my _____,

(Individual's name) (Relationship to you)

to claim: (1) \$ _____ on line 324 of his or her **federal Schedule 1**, or on line 360 of his or her **federal Schedule 2**, as applicable.

Federal amount

to claim: (2) \$ _____ on line 5860 of his or her **provincial or territorial Form 428**, or on line 5909 of his or her **provincial or territorial Schedule (S2)**, as applicable.

Provincial or territorial amount

Note 1: Line (1) above cannot be more than line 23 of your **federal Schedule 11**.

Note 2: Line (2) above cannot be more than line 19 (line 23 for the Yukon and Nunavut) of your **provincial or territorial Schedule (S11)**. If you resided in Quebec on December 31, you are not required to complete line (2) above, or provincial Schedule (S11).

Note 3: If you did not reside in the same province or territory as the designated individual on December 31, special rules may apply. For more details, call **1-800-959-8281**.

Student's signature	Social insurance number	Date
---------------------	-------------------------	------



**CERTIFICAT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ, MONTANT RELATIF AUX ÉTUDES ET
MONTANT POUR MANUELS – ETUDIANT FRONTALIER FRÉQUENTANT
UN ÉTABLISSEMENT AUX ÉTATS-UNIS**

Année : _____

- Ce certificat sert à attester que l'étudiant a droit aux frais de scolarité et aux montants relatifs aux études et aux manuels s'il a résidé tout au long de l'année au Canada près de la frontière canado-américaine et s'il a régulièrement fait la navette pour fréquenter une université, un collège ou un autre établissement d'enseignement situé aux États-Unis et offrant des cours de niveau postsecondaire. Ce formulaire sert aussi à indiquer les frais de scolarité et les montants relatifs aux études et aux manuels maximums pouvant être transférés à une personne désignée. Pour en savoir plus, consultez la brochure P105, *Les étudiants et l'impôt*. Vous pouvez en obtenir un exemplaire sur notre site web à www.arc.gc.ca/formulaires.
- Les administrateurs d'université peuvent également consulter le feuillet d'information RC190, *Renseignements pour les établissements d'enseignement à l'extérieur du Canada*, pour savoir comment remplir et certifier ce formulaire. **N'inscrivez pas le coût des manuels sur ce formulaire.** L'étudiant calcule les montants relatifs aux études et aux manuels d'après le nombre de mois indiqué dans les cases B ou C ci-dessous.

Partie 1 – Attestation de l'établissement d'enseignement

Nom de l'établissement d'enseignement aux États-Unis
Adresse
Nom du programme ou du cours
Nom de l'étudiant

A Périodes d'études				B Nombre de mois pour le crédit à temps partiel	C Nombre de mois pour le crédit à temps plein
De		À			
Année	Mois	Année	Mois		
Total					

J'atteste que :

- l'étudiant était inscrit à cet établissement d'enseignement comme décrit ci-dessus pendant les périodes indiquées;
- sur la somme totale versée pour l'année, _____ \$ est le montant versé pour les frais de scolarité, les frais accessoires que tous les étudiants doivent payer (comme les frais pour les services de santé et d'athlétisme, sauf les cotisations à des associations d'étudiants), l'admission, l'usage de la bibliothèque ou de laboratoires, les frais d'examen et l'obtention d'un diplôme;
- aucune partie du montant ci-dessus n'a servi à acquitter d'autres frais, comme le transport et le stationnement, les livres, les fournitures ou le matériel spécial, les repas et l'hébergement, ainsi que les droits d'adhésion ou les cotisations à des associations professionnelles;
- le total des frais de scolarité admissibles indiqué ci-dessus comprend les frais de scolarité qui ont été payés avec des bourses d'études.

Nom et titre de l'agent autorisé (en lettres moulées)

Signature de l'agent autorisé

Date

Partie 2 – Déclaration de l'étudiant

J'atteste que j'ai résidé toute l'année au Canada, près de la frontière canado-américaine, et que j'ai fait la navette entre ma résidence et l'établissement aux États-Unis mentionné ci-dessus.

Signature de l'étudiant

Date

Partie 3 – Renseignements pour l'étudiant

- Remplissez l'**annexe 11**, *Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels*, pour calculer le **montant fédéral** que vous pouvez demander à la ligne 323 de l'annexe 1, *Impôt fédéral*, le montant maximum que vous pouvez transférer à une personne désignée et, s'il y a lieu, le montant que vous pouvez reporter à une année future.
- Sauf si vous résidiez au Québec, remplissez aussi l'**annexe provinciale (S11)** de la province où vous habitez le 31 décembre, pour calculer le **montant provincial** que vous pouvez demander à la ligne 5856 du formulaire 428, le montant maximum que vous pouvez transférer à une personne désignée et, s'il y a lieu, le montant que vous pouvez reporter à une année future.
- Si vous désirez transférer à une personne désignée une partie des frais de scolarité et des montants relatifs aux études et aux manuels que vous n'avez pas utilisés, remplissez la partie 4 de ce formulaire.
- **N'annexez pas** ce certificat à votre déclaration. Conservez-le pour pouvoir nous le fournir sur demande. Consultez le feuillet d'information RC192, *Renseignements pour les étudiants – Établissements d'enseignement à l'extérieur du Canada*, sur notre site Web à www.arc.gc.ca/formulaires pour d'autres renseignements concernant ce formulaire.

Partie 4 – Autorisation par l'étudiant de transférer les frais de scolarité et les montants relatifs aux études et aux manuels

- Vous pouvez transférer la partie inutilisée pour l'année courante de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et aux manuels à **une** personne désignée, soit votre époux ou conjoint de fait, soit l'un de vos parents ou grands-parents (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait). Si votre époux ou conjoint de fait demande le **montant pour époux ou conjoint de fait** ou **les montants transférés de l'époux ou conjoint de fait**, vous ne pouvez pas transférer la partie inutilisée pour l'année courante à l'un de vos parents ou grands-parents (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait).
- Si vous transférez une partie du montant inutilisé de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et aux manuels à votre époux ou conjoint de fait, il doit remplir l'**annexe 2 fédérale**, *Montants fédéraux transférés de votre époux ou conjoint de fait*, et, sauf s'il résidait au Québec le 31 décembre, l'**annexe provinciale ou territoriale (S2)**, *Montants provinciaux (ou territoriaux) transférés de votre époux ou conjoint de fait*.

Désignation pour le transfert d'un montant à un époux ou conjoint de fait, ou à un des parents ou grands-parents

Je désigne _____, mon (ma) _____, comme personne pouvant demander :
(Nom de la personne) (Lien de parenté)

1) _____ \$ à la ligne 324 de son **annexe 1 fédérale** ou à la ligne 360 de son **annexe 2 fédérale**, selon le cas;
Montant fédéral

2) _____ \$ à la ligne 5860 de son **formulaire 428 provincial** ou **territorial** ou à la ligne 5909 de son **annexe provinciale** ou **territoriale (S2)**, selon le cas.
Montant provincial ou territorial

Remarque 1 : Le montant indiqué à la ligne 1 ci-dessus ne peut pas dépasser le montant de la ligne 23 de votre **annexe 11 fédérale**.

Remarque 2 : Le montant indiqué à la ligne 2 ci-dessus ne peut pas dépasser celui de la ligne 19 (ligne 23 pour le Yukon et le Nunavut) de votre **annexe provinciale ou territoriale (S11)**. Si vous résidiez au Québec le 31 décembre, vous n'avez pas à remplir la ligne 2 ci-dessus ni l'annexe provinciale (S11).

Remarque 3 : Si, le 31 décembre, vous ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire que la personne désignée, des règles spéciales peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, composez le **1-800-959-7383**.

Signature de l'étudiant

Numéro d'assurance sociale

Date